

CHAPITRE 1

OREN 201 – SITUER LE RÔLE D'UN CITOYEN CANADIEN SENSIBILISÉ À L'ENVIRONNEMENT



INSTRUCTION COMMUNE GUIDE PÉDAGOGIQUE



SECTION 1

OCOM M201.01 – DISCUTER DES DROITS ET RESPONSABILITÉS DES CITOYENS CANADIENS

Durée totale :

30 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans l'A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

Photocopier le document de cours de l'[annexe A](#) pour chaque cadet.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

S.O.

APPROCHE

L'exposé interactif a été choisi pour le PE1 et le PE2, pour initier les cadets aux droits et aux responsabilités d'un citoyen canadien, de stimuler leur intérêt et de présenter la matière de base.

La discussion de groupe a été choisie pour le PE3 parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments au sujet des droits et responsabilités d'un citoyen canadien.

INTRODUCTION

RÉVISION

S.O.

OBJECTIFS

À la fin de cette leçon, le cadet doit être en mesure de décrire les droits et les responsabilités d'un citoyen canadien.

IMPORTANCE

Les cadets sont des membres importants de leur communauté et ils sont capables d'apporter une contribution positive à la société. Le fait de reconnaître et de comprendre les droits et les responsabilités d'un citoyen canadien peut aider les cadets à exercer une bonne influence dans leur communauté.

Point d'enseignement 1**Expliquer les droits d'un citoyen canadien**

Durée : 10 min

Méthode : Exposé interactif

Tous les citoyens canadiens jouissent de certains droits fondés sur les traditions démocratiques du Canada et sur le respect de la liberté et de la dignité humaine. Ces droits sont énoncés dans les *Codes des droits de la personne du Canada* et dans la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Tous les Canadiens jouissent des droits suivants :

- **Droits à l'égalité.** Chaque citoyen a droit à l'égalité devant la loi, à la même protection et au même bénéfice de la loi, sans discrimination.
- **Droits démocratiques.** Chaque citoyen a le droit de participer à la vie politique, y compris le droit de voter et celui d'être élu aux élections législatives fédérales ou provinciales.
- **Garanties juridiques.** Chaque citoyen a le droit d'être présumé innocent jusqu'à preuve de culpabilité, d'avoir recours à l'assistance d'un avocat et d'être informé de ce droit, et le droit à l'assistance d'un interprète dans une procédure judiciaire.
- **Liberté de circulation et d'établissement.** Chaque citoyen a le droit d'entrer au Canada et d'en sortir et de se déplacer dans tout le pays et d'établir sa résidence dans n'importe quelle province ou territoire.
- **Droits linguistiques.** Chaque citoyen a le droit de communiquer en français ou en anglais avec le gouvernement fédéral du Canada et certains des gouvernements provinciaux ou territoriaux du Canada.
- **Droit à l'instruction des minorités linguistiques.** En général, les minorités française et anglaise dans chaque province et chaque territoire ont le droit de recevoir l'instruction dans leur propre langue.

Les Canadiens jouissent également des libertés fondamentales de religion, de pensée, d'expression, de réunion pacifique et d'association.

Si leurs droits ont été violés par les gouvernements fédéraux, provinciaux ou territoriaux ou par d'autres, les citoyens canadiens peuvent recourir aux tribunaux.

Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada. Elles sont des composantes importantes de l'identité et du patrimoine canadiens.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

QUESTIONS

- Q1. Où les droits des citoyens canadiens sont-ils énoncés?
- Q2. Citez les droits d'un citoyen canadien.
- Q3. De quelles autres libertés fondamentales les citoyens canadiens bénéficient-ils?

RÉPONSES ANTICIPÉES

- R1. Ces droits sont énoncés dans les Codes des droits de la personne du Canada et dans la Charte canadienne des droits et libertés.
- R2. Les droits des citoyens canadiens comprennent les suivants :
- droits à l'égalité – le droit à l'égalité et à la même protection devant la loi;

- droits démocratiques – le droit de participer à la vie politique;
- garanties juridiques - le droit d'être présumé innocent jusqu'à preuve de culpabilité;
- liberté de circulation et d'établissement – le droit de se déplacer dans tout le pays;
- droits linguistiques – le droit de communiquer en français ou en anglais quand on fait affaire avec le gouvernement fédéral;
- droit à l'instruction des minorités linguistiques – les minorités française et anglaise ont le droit de recevoir l'instruction dans leur propre langue.

R3. Les Canadiens jouissent également des libertés fondamentales de religion, de pensée, d'expression, de réunion pacifique et d'association.

Point d'enseignement 2

Expliquer les responsabilités d'un citoyen canadien

Durée : 5 min

Méthode : Exposé interactif

Les citoyens canadiens partagent certaines responsabilités communes.

Ces responsabilités sont :

- comprendre et respecter les lois canadiennes;
- participer au processus politique démocratique du Canada;
- exercer leur droit de vote lors des élections;
- permettre aux autres Canadiens d'exercer leurs droits et libertés;
- apprécier la valeur du patrimoine multiculturel du Canada et contribuer à la préserver.

Tous les Canadiens sont encouragés à se renseigner sur la vie politique et à contribuer à améliorer leur collectivité et leur pays en lisant un journal, en écoutant les émissions de nouvelles, etc.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 2

QUESTIONS

- Q1. Énumérez les responsabilités d'un citoyen canadien.
- Q2. Qu'est-ce que tous les Canadiens sont encouragés à faire?
- Q3. Nommez des moyens que les citoyens canadiens peuvent utiliser pour se renseigner au sujet de la vie politique.

RÉPONSES ANTICIPÉES

- R1. Ces responsabilités sont les suivantes :
- comprendre et respecter les lois canadiennes;
 - participer au processus politique démocratique du Canada;
 - exercer leur droit de vote lors des élections;
 - permettre aux autres Canadiens d'exercer leurs droits et libertés;

- apprécier la valeur du patrimoine multiculturel du Canada et contribuer à la préserver.

R2. Tous les Canadiens sont encouragés à se renseigner sur la vie politique et à contribuer à améliorer leur collectivité et leur pays.

R3. Les réponses peuvent varier (lire un journal, écouter les émissions de nouvelles, etc.).

Point d'enseignement 3

Diriger une discussion de groupe pendant laquelle les cadets détermineront quel droit ou responsabilité est le plus important pour eux

Durée : 10 min

Méthode : Discussion de groupe

CONNAISSANCES PRÉALABLES



L'objectif d'une discussion de groupe est d'obtenir les renseignements ci-après auprès du groupe, à l'aide des conseils pour répondre aux questions ou animer la discussion, et des questions suggérées fournies.



Distribuer les copies du document de cours sur les droits et les responsabilités d'un citoyen canadien à l'[annexe A](#).



CONSEILS POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS OU ANIMER UNE DISCUSSION

- Établir les règles de base pour la discussion, p. ex. tout le monde doit écouter respectueusement; ne pas interrompre; une seule personne parle à la fois; ne pas rire des idées des autres; vous pouvez être en désaccord avec les idées, mais pas avec la personne; essayez de comprendre les autres, de la même façon que vous espérez qu'ils vous comprennent, etc.
- Asseoir le groupe dans un cercle et s'assurer que tous les cadets peuvent se voir mutuellement.
- Poser des questions qui incitent à la réflexion; en d'autres mots, éviter les questions à répondre par oui ou par non.
- Gérer le temps, en veillant à ce que les cadets ne débordent pas du sujet.
- Écouter et répondre de façon à exprimer que vous avez entendu et compris le cadet. Par exemple, paraphraser les idées des cadets.
- Accorder suffisamment de temps aux cadets pour répondre aux questions.
- S'assurer que chaque cadet ait la possibilité de participer. Une solution est de faire le tour du groupe et de demander à chaque cadet de donner une brève réponse à la question. Permettre aux cadets de passer leur tour, s'ils le souhaitent.
- Préparer des questions supplémentaires à l'avance.

QUESTIONS SUGGÉRÉES

- Q1. Parmi les droits d'un citoyen canadien, lequel est le plus important pour les cadets?
- Q2. Pourquoi ce droit a-t-il été choisi?
- Q3. Parmi les responsabilités d'un citoyen canadien, laquelle est la plus importante pour les cadets?
- Q4. Pourquoi cette responsabilité a-t-elle été choisie?



D'autres questions et réponses seront soulevées au cours de la discussion de groupe. La discussion de groupe ne doit pas se limiter uniquement aux questions suggérées.



Renforcer les réponses proposées et les commentaires formulés pendant la discussion de groupe, en s'assurant que tous les aspects du point d'enseignement ont été couverts.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 3

La participation des cadets à la discussion de groupe servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

QUESTIONS

- Q1. Citez les droits d'un citoyen canadien.
- Q2. Énumérez les responsabilités d'un citoyen canadien.
- Q3. Quelles sont les deux langues officielles du Canada?

RÉPONSES ANTICIPÉES

- R1. Les droits des citoyens canadiens comprennent les suivants :
- droits à l'égalité – le droit à l'égalité et à la même protection devant la loi;
 - droits démocratiques – le droit de participer à la vie politique;
 - garanties juridiques - le droit d'être présumé innocent jusqu'à preuve de culpabilité;
 - liberté de circulation et d'établissement – le droit de se déplacer dans tout le pays;
 - droits linguistiques – le droit de communiquer en français ou en anglais quand on fait affaire avec le gouvernement fédéral;
 - droit à l'instruction des minorités linguistiques – les minorités française et anglaise ont le droit de recevoir l'instruction dans leur propre langue.
- R2. Les responsabilités des citoyens canadiens comprennent les suivantes :

- comprendre et respecter les lois canadiennes;
- participer au processus politique démocratique du Canada;
- exercer leur droit de vote lors des élections;
- permettre aux autres Canadiens d'exercer leurs droits et libertés; et
- apprécier la valeur du patrimoine multiculturel du Canada et contribuer à la préserver.

R3. Le français et l'anglais sont les deux langues officielles du Canada.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

S.O.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

S.O.

OBSERVATIONS FINALES

Tous les citoyens canadiens jouissent de certains droits et partagent certaines responsabilités. Le fait de reconnaître et de comprendre les droits et les responsabilités d'un citoyen canadien peut aider les cadets à exercer une bonne influence dans leur communauté.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

S.O.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

C0-081 Citoyenneté et Immigration Canada. (2006). *Fiche de renseignements : Droits et responsabilités*. Extrait le 2 février 2007 du site <http://www.cic.gc.ca/francais/nouveaux/fiche-08.asp>.



INSTRUCTION COMMUNE
GUIDE PÉDAGOGIQUE



SECTION 2

OCOM M201.02 – DISCUTER DES PRINCIPES DE GÉRANCE DE L'ENVIRONNEMENT

Durée totale :

30 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans l'A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

Photocopier le document de cours de l'[annexe B](#) pour chaque cadet.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

S.O.

APPROCHE

L'exposé interactif a été choisi pour les PE1 et PE2 pour initier les cadets aux principes de gérance de l'environnement, stimuler leur intérêt et de présenter la matière de base.

La discussion de groupe a été choisie pour le PE3, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments sur la gérance de l'environnement.

INTRODUCTION

RÉVISION

S.O.

OBJECTIFS

À la fin de la présente leçon, le cadet doit être en mesure de discuter des principes de gérance de l'environnement.

IMPORTANCE

Il est important que les cadets apprennent les principes de gérance de l'environnement pour qu'ils deviennent plus sensibles à l'environnement.

Point d'enseignement 1

Expliquer le Code de gérance de l'environnement pour le gouvernement du Canada

Durée : 10 min

Méthode : Exposé interactif

En tant que citoyens canadiens responsables, les cadets doivent connaître leur rôle dans la protection de l'environnement.

Le gouvernement du Canada a prescrit des lois pour assurer la protection de l'environnement et s'assurer que la santé humaine n'est pas menacée.



Distribuer le Code de gérance de l'environnement pour le gouvernement du Canada qui se trouve à l'[annexe B](#).

Pour témoigner de son engagement à protéger l'environnement, dans tous les aspects de ses opérations et activités, le gouvernement du Canada a créé le Code de gérance de l'environnement.

Le gouvernement s'engage à :

- tenir compte des considérations environnementales dans les prises de décisions pertinentes. Le gouvernement doit tenir compte des considérations environnementales dans toutes les décisions et les lois qu'il rédige et vote.
- s'assurer que des considérations environnementales sont intégrées dans les pratiques en vigueur pour les achats du gouvernement. Le gouvernement doit tenir compte de l'environnement pour tous ses achats, qu'il s'agisse de sous-marins ou de produits de papier.
- adopter des pratiques de gestion respectueuses de l'environnement pour l'élimination des déchets. Le gouvernement doit adopter des pratiques de gestion respectueuses de l'environnement pour l'acquisition, l'utilisation, le transport, l'entreposage et l'élimination des produits dangereux. Une matière dangereuse est tout article ou substance ayant des propriétés capables de nuire aux personnes, aux animaux ou à l'environnement, seul ou en interaction avec d'autres facteurs. Ces matières peuvent être de nature biologique, nucléaire, chimique, etc.
- égaler ou dépasser les normes contenues dans les lois fédérales sur l'environnement. Le gouvernement s'est engagé à égaler ou dépasser les normes contenues dans la lettre ou l'esprit des lois fédérales sur l'environnement, et, s'il y a lieu, uniformiser ses normes et celles des provinces, des territoires et des autres pays.
- réutiliser et recycler les déchets et réduire leur production. Le gouvernement doit chercher des moyens efficaces de réduire l'utilisation de matériaux bruts, de substances toxiques, d'énergie, d'eau et d'autres ressources. Le gouvernement a aussi promis de recycler et de réutiliser les articles lorsque c'est approprié.
- sensibiliser davantage aux considérations environnementales. Le gouvernement a entrepris la tâche de sensibiliser davantage les fonctionnaires fédéraux aux considérations environnementales. Il souligne aux fonctionnaires fédéraux les avantages que présente la sensibilisation aux considérations environnementales pour la santé et l'environnement; et encourage et souligne les initiatives des employés.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

QUESTIONS

- Q1. Pourquoi les cadets devraient-ils connaître leur rôle dans la protection de l'environnement?
- Q2. Quel est le nom de la législation que le gouvernement a créé pour protéger l'environnement?
- Q3. À quoi le gouvernement s'engage-t-il en vertu du Code de gérance de l'environnement?

RÉPONSES ANTICIPÉES

- R1. En tant que citoyens responsables, les cadets doivent connaître leur rôle dans la protection de l'environnement.
- R2. Le Code de gérance de l'environnement pour le gouvernement du Canada.
- R3. Le gouvernement s'engage à :
- tenir compte des considérations environnementales dans les prises de décisions pertinentes;
 - s'assurer que des considérations environnementales sont intégrées dans les pratiques en vigueur pour les achats du gouvernement;
 - adopter des pratiques de gestion respectueuses de l'environnement pour l'élimination des déchets;
 - égaler ou dépasser les normes contenues dans les lois fédérales sur l'environnement;
 - réutiliser et recycler les déchets et en réduire la production; et
 - sensibiliser davantage aux considérations environnementales.

Point d'enseignement 2

Expliquer que le Mouvement des cadets du Canada possède un Code de gérance de l'environnement : OAIC 11-08, *Protection et gérance de l'environnement*

Durée : 5 min

Méthode : Exposé interactif

Pour s'assurer que le programme des cadets allait respecter le Code de gérance de l'environnement pour le gouvernement du Canada, des Organisations de cadets du Canada ont créé l'Ordonnance sur l'administration et l'instruction des cadets (OAIC) 11-08, *Protection et gérance de l'environnement*. Cette ordonnance prescrit la politique nationale des Organisations de cadets du Canada/du Cadre des instructeurs de cadets (OCC/CIC) sur les considérations environnementales.

Les OCC/CIC doivent assurer la protection de l'environnement dans toutes les activités en adoptant des pratiques écologiques et en respectant les lois et les règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux, les règlements municipaux, ainsi que les règlements du MDN en matière d'environnement.

Le terme « diligence raisonnable » est répété tout au long de l'OAIC 11-08, *Protection et gérance de l'environnement*. La diligence raisonnable désigne le fait d'agir raisonnablement dans l'exercice des activités et des tâches. Pour faire preuve de diligence raisonnable, un membre doit démontrer qu'il a fait tout ce qu'une personne raisonnable aurait fait dans les mêmes circonstances pour éviter tout risque ou dommage prévisible à l'environnement.

Si une personne ne fait pas preuve de diligence raisonnable et qu'elle enfreint les lois sur l'environnement, il pourrait y avoir responsabilité légale.

Si un membre des FC ne respecte pas le Code de gérance de l'environnement pour le gouvernement, il pourrait être tenu de combler la perte financière ou mis en prison.

Si un cadet ne respecte pas le Code de gérance de l'environnement pour le gouvernement, il pourrait être mis en accusation en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 2

QUESTIONS

- Q1. Quel est le numéro et le nom de l'OAIC qui a été créée pour protéger l'environnement?
- Q2. Quelle est la définition du terme « diligence raisonnable »?
- Q3. Que pourrait-il arriver si un cadet ne respecte pas le Code de gérance de l'environnement pour le gouvernement?

RÉPONSES ANTICIPÉES

- R1. OAIC 11-08, *Protection et gérance de l'environnement*.
- R2. La diligence raisonnable désigne le fait d'agir raisonnablement dans l'exercice des activités et des tâches.
- R3. Si un cadet ne respecte pas le Code de gérance de l'environnement pour le gouvernement, il pourrait être mis en accusation en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Point d'enseignement 3

Diriger une discussion de groupe sur la gérance de l'environnement dans le cadre du programme des cadets

Durée : 10 min

Méthode : Discussion de groupe

CONNAISSANCES PRÉALABLES



L'objet de la discussion est d'explorer la gérance de l'environnement dans le cadre du programme des cadets en suivant les conseils d'animation de la discussion et en utilisant les questions suggérées.

DISCUSSION DE GROUPE



CONSEILS POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS OU ANIMER UNE DISCUSSION

- Établir les règles de base pour la discussion, p. ex. tout le monde doit écouter respectueusement; ne pas interrompre; une seule personne parle à la fois; ne pas rire des idées des autres; vous pouvez être en désaccord avec les idées, mais pas avec la personne; essayez de comprendre les autres, de la même façon que vous espérez qu'ils vous comprennent, etc.
- Asseoir le groupe dans un cercle et s'assurer que tous les cadets peuvent se voir mutuellement.
- Poser des questions qui incitent à la réflexion; en d'autres mots, éviter les questions à répondre par oui ou par non.
- Gérer le temps, en veillant à ce que les cadets ne débordent pas du sujet.
- Écouter et répondre de façon à exprimer que vous avez entendu et compris le cadet. Par exemple, paraphraser les idées des cadets.
- Accorder suffisamment de temps aux cadets pour répondre aux questions.
- S'assurer que chaque cadet a la possibilité de participer. Une solution est de faire le tour du groupe et de demander à chaque cadet de donner une brève réponse à la question. Permettre aux cadets de passer leur tour, s'ils le souhaitent.
- Préparer des questions supplémentaires à l'avance.

QUESTIONS SUGGÉRÉES

- Q1. Qu'est-ce qui est fait ou peut l'être pour réduire, réutiliser et recycler les déchets au corps de cadets?
- Q2. Qu'est-ce qui est fait ou peut l'être pour sensibiliser davantage le corps de cadets aux considérations environnementales?
- Q3. Qu'est-ce qui est fait ou peut l'être pour sensibiliser davantage le corps de cadets aux considérations environnementales pendant une activité de plein air?
- Q4. Qu'est-ce qui est fait ou peut l'être pour que le corps de cadets sensibilise davantage la communauté aux considérations environnementales?



D'autres questions et réponses seront soulevées au cours de la discussion de groupe. La discussion de groupe ne doit pas se limiter uniquement aux questions suggérées.



Renforcer les réponses proposées et les commentaires formulés pendant la discussion de groupe, en s'assurant que tous les aspects du point d'enseignement ont été couverts.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 3

La participation des cadets à la discussion de groupe servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

QUESTIONS

- Q1. En vertu du Code de gérance de l'environnement pour le gouvernement du Canada, à quoi le gouvernement du Canada s'engage-t-il?
- Q2. Quelle est la définition du terme « diligence raisonnable »?
- Q3. Quel est le numéro et le nom de l'OAIC qui a été créée pour protéger l'environnement?

RÉPONSES ANTICIPÉES

- R1. Le gouvernement s'engage à :
- tenir compte des considérations environnementales dans les prises de décisions pertinentes;
 - s'assurer que des considérations environnementales sont intégrées dans les pratiques en vigueur pour les achats du gouvernement;
 - adopter des pratiques de gestion respectueuses de l'environnement pour l'élimination des déchets;
 - égaler ou dépasser les normes contenues dans les lois fédérales sur l'environnement;
 - réutiliser et recycler les déchets et en réduire la production;
 - sensibiliser davantage aux considérations environnementales.
- R2. La diligence raisonnable désigne le fait d'agir raisonnablement dans l'exercice des activités et des tâches.
- R3. OAIC 11-08, *Protection et gérance de l'environnement*.
-

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

S.O.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

S.O.

OBSERVATIONS FINALES

Les cadets auront peut-être de nombreuses occasions de pratiquer une bonne gérance de l'environnement au cours de l'année d'instruction. En connaissant les dommages que causent les activités humaines à l'environnement, les cadets seront peut-être incités à exercer une influence positive dans leur communauté et motivés à appliquer les principes de gérance de l'environnement.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

S.O.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- A0-039 OAIC 11-08 D Cad 3. (1997). *Protection et gérance de l'environnement*. Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.
- C0-090 Environnement Canada. (2007). *Code de gérance de l'environnement*. Extrait le 2 février 2007 du site <http://www.ns.ec.gc.ca/g7/code.html>.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC



INSTRUCTION COMMUNE GUIDE PÉDAGOGIQUE



SECTION 3

OCOM C201.01 – DISCUTER DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES CONCERNANT LE CANADA

Durée totale :

30 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans l'A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

Rechercher les endroits locaux où l'on recycle les canettes en aluminium, les bouteilles, le papier et le carton, les piles et autres objets. Rechercher les endroits les plus près dans la province ou le territoire où on peut entreposer les déchets biomédicaux et chimiques.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

S.O.

APPROCHE

La discussion de groupe a été choisie pour cette leçon, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments sur les questions environnementales.

INTRODUCTION

RÉVISION

S.O.

OBJECTIFS

À la fin de la présente leçon, le cadet devra être en mesure de discuter des questions environnementales concernant le Canada.

IMPORTANCE

Il est important que les cadets connaissent les problèmes environnementaux auxquels notre pays fait face pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées sur leur propre contribution à l'environnement maintenant et dans le futur.

Point d'enseignement 1

Diriger une discussion de groupe sur les possibilités de recyclage dans la communauté locale

Durée : 10 min

Méthode : Discussion de groupe



On peut trouver des références pour le PE1 en explorant le site Web de la municipalité locale, de la région, de la province ou du territoire.

CONNAISSANCES PRÉALABLES



L'objectif d'une discussion est de faire parler le groupe sur les possibilités de recyclage dans la communauté locale à l'aide des conseils pour répondre aux questions ou animer la discussion, et des questions suggérées fournies.

DISCUSSION DE GROUPE



CONSEILS POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS OU ANIMER UNE DISCUSSION

- Établir les règles de base pour la discussion, p. ex. : tout le monde doit écouter respectueusement; ne pas interrompre; une seule personne parle à la fois; ne pas rire des idées des autres; vous pouvez être en désaccord avec les idées, mais pas avec la personne; essayez de comprendre les autres, de la même façon que vous espérez qu'ils vous comprennent, etc.
- Asseoir le groupe dans un cercle et s'assurer que tous les cadets peuvent se voir mutuellement.
- Poser des questions qui incitent à la réflexion; en d'autres mots, éviter les questions à répondre par oui ou par non.
- Gérer le temps, en veillant à ce que les cadets ne débordent pas du sujet.
- Écouter et répondre de façon à exprimer que vous avez entendu et compris le cadet. Par exemple, paraphraser les idées des cadets.
- Accorder suffisamment de temps aux cadets pour répondre aux questions.
- S'assurer que chaque cadet ait la possibilité de participer. Une solution est de faire le tour du groupe et de demander à chaque cadet de donner une brève réponse à la question. Les cadets devraient avoir le choix de passer leur tour.
- Préparer des questions supplémentaires à l'avance.

QUESTIONS SUGGÉRÉES

Q1. Quelles sont les possibilités de recyclage des canettes en aluminium et des bouteilles dans la communauté locale?

- Q2. Où se trouve cette installation?
- Q3. Quelles sont les possibilités de recyclage du papier ou du carton dans la communauté locale?
- Q4. Où se trouve cette installation?
- Q5. Quelles sont les possibilités de recyclage des piles dans la communauté locale?
- Q6. Où se trouve cette installation?
- Q7. Quelles sont les autres possibilités de recyclage dans la communauté locale?
- Q8. Où se trouvent ces installations?



D'autres questions et réponses seront soulevées au cours de la discussion de groupe. La discussion ne doit pas se limiter seulement aux questions suggérées.



Renforcer les réponses proposées et les commentaires formulés pendant la discussion de groupe, en s'assurant que tous les aspects du point d'enseignement ont été couverts.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

La participation des cadets à la discussion de groupe servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

Point d'enseignement 2

Diriger une discussion de groupe sur les suggestions faites en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre, à l'échelle locale, provinciale, territoriale ou nationale

Durée : 10 min

Méthode : Discussion de groupe

CONNAISSANCES PRÉALABLES



L'objectif d'une discussion de groupe est d'obtenir les renseignements ci-après auprès du groupe, à l'aide des conseils pour répondre aux questions ou animer la discussion, et des questions suggérées fournies.

Les émissions de gaz à effet de serre désignent les gaz qui sont rejetés dans l'atmosphère et qui causent des variations de la température et du climat sur la surface de la Terre. Les principaux gaz à effet de serre qui sont émis en raison de l'activité humaine sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et l'oxyde d'azote (N₂O). Les émissions de CO₂ proviennent surtout du brûlage des combustibles fossiles et du déboisement. Ces émissions sont la cause de la plus grande augmentation de la concentration en gaz à effet de serre depuis le début de la révolution industrielle et elles nuisent au transfert de radiation à travers l'atmosphère. C'est ce qu'on appelle l'effet de serre. L'effet de serre est le réchauffement de la surface de la Terre et de la basse atmosphère.

Voici des mesures simples que l'on peut appliquer pour réduire les émissions de gaz à effet de serre :

- marcher ou se servir du transport en commun plutôt que de prendre son véhicule;
- éviter de faire marcher inutilement le moteur d'un véhicule à l'arrêt;
- utiliser une voiture hybride;
- investir dans des thermostats programmables;
- baisser la température du thermostat dans la maison avant d'aller se coucher;
- remplacer des ampoules standard par des ampoules fluorescentes;
- éteindre les lumières dans les pièces non occupées.

Voici des mesures que les gouvernements provinciaux-territoriaux et nationaux peuvent prendre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre :

- mettre sur pied des programmes d'incitation fiscale pour permettre aux municipalités d'offrir du transport en commun;
- rechercher et développer des sources d'énergie et de carburants de rechange;
- imposer des taxes;
- sensibiliser le public aux émissions de gaz à effet de serre; et
- inciter tous les fonctionnaires à adopter les idées du PE précédent.

DISCUSSION DE GROUPE



CONSEILS POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS OU ANIMER UNE DISCUSSION

- Établir les règles de base pour la discussion, p. ex. : tout le monde doit écouter respectueusement; ne pas interrompre; une seule personne parle à la fois; ne pas rire des idées des autres; vous pouvez être en désaccord avec les idées, mais pas avec la personne; essayez de comprendre les autres, de la même façon que vous espérez qu'ils vous comprennent, etc.
- Asseoir le groupe dans un cercle et s'assurer que tous les cadets peuvent se voir mutuellement.
- Poser des questions qui incitent à la réflexion; en d'autres mots, éviter les questions à répondre par oui ou par non.
- Gérer le temps, en veillant à ce que les cadets ne débordent pas du sujet.
- Écouter et répondre de façon à exprimer que vous avez entendu et compris le cadet. Par exemple, paraphraser les idées des cadets.
- Accorder suffisamment de temps aux cadets pour répondre aux questions.
- S'assurer que chaque cadet ait la possibilité de participer. Une solution est de faire le tour du groupe et de demander à chaque cadet de donner une brève réponse à la question. Les cadets devraient avoir le choix de passer leur tour.
- Préparer des questions supplémentaires à l'avance.

QUESTIONS SUGGÉRÉES

- Q1. Quelles mesures simples peut-on appliquer pour aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre?
- Q2. Quelles mesures les gouvernements provinciaux, territoriaux et nationaux peuvent-ils prendre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre?
- Q3. Quelles mesures sont prises par les gouvernements pour réduire les émissions de gaz à effet de serre?



D'autres questions et réponses seront soulevées au cours de la discussion de groupe. La discussion ne doit pas se limiter seulement aux questions suggérées.



Renforcer les réponses proposées et les commentaires formulés pendant la discussion de groupe, en s'assurant que tous les aspects du point d'enseignement ont été couverts.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 2

La participation des cadets à la discussion de groupe servira de confirmation de l'apprentissage de ce point d'enseignement.

Point d'enseignement 3

Diriger une discussion de groupe sur les lieux d'élimination des déchets dangereux, à l'échelle locale, provinciale, territoriale ou nationale

Durée : 5 min

Méthode : Discussion de groupe

CONNAISSANCES PRÉALABLES



L'objectif d'une discussion de groupe est d'obtenir les renseignements ci-après auprès du groupe, à l'aide des conseils pour répondre aux questions ou animer la discussion, et des questions suggérées fournies.

Il existe différents types de déchets engendrés par l'activité humaine. Les plus dangereux sont appelés déchets dangereux, et ils comprennent : les déchets radioactifs, les déchets biomédicaux, les déchets chimiques et les déchets ménagers dangereux.

On a entreposé temporairement les déchets radioactifs de façon sécuritaire, mais on n'a pas encore complètement développé un système d'évacuation des déchets radioactifs permanent. Chaque pays qui fait usage de l'énergie nucléaire tente de trouver une réponse à ce problème international.



On pourra trouver les endroits les plus près dans la province ou le territoire pour entreposer les déchets biomédicaux et chimiques en communiquant avec le gouvernement provincial ou territorial.

Les déchets biomédicaux sont produits dans chaque hôpital, centre médical et bureau de dentisterie au pays. Ces déchets doivent être entreposés séparément et transportés dans des lieux réservés à cette fin au pays. Ils sont très dangereux parce qu'ils peuvent être contaminés par des virus et des bactéries infectieuses.

Les déchets chimiques, comme les produits chimiques et les solvants d'usage industriel, doivent être entreposés dans des régions spéciales désignées à cette fin au pays. On élimine certains produits chimiques, comme le diphényle polychloré (BPC) et la dioxine, au centre de traitement de Swan Hills, en Alberta, le seul centre de ce genre au pays. Ces déchets sont très dangereux, et dans certains cas, il s'est avéré qu'ils causaient le cancer.

Voici une liste (non exhaustive) des déchets ménagers dangereux :

- l'huile moteur,
- les médicaments sur ordonnance,
- les produits de nettoyage,
- la peinture,
- les cires d'automobile,
- les herbicides,
- l'antigel,
- les bouteilles à propane,
- les solvants, la térébenthine, les vernis, les vernis-laques, et
- les produits sur lesquels une étiquette de mise en garde est apposée pour indiquer qu'ils sont inflammables, corrosifs, explosifs, toxiques, etc.

DISCUSSION DE GROUPE



CONSEILS POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS OU ANIMER UNE DISCUSSION

- Établir les règles de base pour la discussion, p. ex. : tout le monde doit écouter respectueusement; ne pas interrompre; une seule personne parle à la fois; ne pas rire des idées des autres; vous pouvez être en désaccord avec les idées, mais pas avec la personne; essayez de comprendre les autres, de la même façon que vous espérez qu'ils vous comprennent, etc.
- Asseoir le groupe dans un cercle et s'assurer que tous les cadets peuvent se voir mutuellement.
- Poser des questions qui incitent à la réflexion; en d'autres mots, éviter les questions à répondre par oui ou par non.
- Gérer le temps, en veillant à ce que les cadets ne débordent pas du sujet.
- Écouter et répondre de façon à exprimer que vous avez entendu et compris le cadet. Par exemple, paraphraser les idées des cadets.
- Accorder suffisamment de temps aux cadets pour répondre aux questions.
- S'assurer que chaque cadet ait la possibilité de participer. Une solution est de faire le tour du groupe et de demander à chaque cadet de donner une brève réponse à la question. Les cadets devraient avoir le choix de passer leur tour.
- Préparer des questions supplémentaires à l'avance.

QUESTIONS SUGGÉRÉES

- Q1. Quel est le type de déchets le plus dangereux?
- Q2. Pourquoi les déchets chimiques et biomédicaux ne sont-ils pas entreposés sur des terrains de décharge publique?
- Q3. À quel endroit dans la communauté les déchets ménagers dangereux sont-ils collectés? À quelle fréquence?



D'autres questions et réponses seront soulevées au cours de la discussion de groupe. La discussion ne doit pas se limiter seulement aux questions suggérées.



Renforcer les réponses proposées et les commentaires formulés pendant la discussion de groupe, en s'assurant que tous les aspects du point d'enseignement ont été couverts.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 3

La participation des cadets à la discussion de groupe servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

QUESTIONS

- Q1. Quelles sont les répercussions des émissions de gaz à effet de serre?
- Q2. Quelles mesures simples peut-on appliquer pour réduire les émissions de gaz à effet de serre?
- Q3. Pourquoi les déchets chimiques et biomédicaux sont-ils dangereux?

RÉPONSES ANTICIPÉES

- R1. Les émissions de gaz à effet de serre causent des variations de la température et du climat sur la surface de la Terre.
- R2. Voici des mesures simples que l'on peut appliquer pour réduire les émissions de gaz à effet de serre :
- marcher ou se servir du transport en commun plutôt que de prendre son véhicule;
 - éviter de faire marcher inutilement le moteur d'un véhicule à l'arrêt;
 - utiliser une voiture hybride;
 - investir dans des thermostats programmables;
 - baisser la température du thermostat dans la maison avant d'aller se coucher;
 - remplacer des ampoules standard par des ampoules fluorescentes;
 - éteindre les lumières dans les pièces non occupées.
- R3. Les déchets biomédicaux peuvent être contaminés et les déchets chimiques peuvent causer le cancer.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

S.O.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

S.O.

OBSERVATIONS FINALES

Grâce aux discussions sur les questions environnementales à l'échelle locale, provinciale, territoriale et nationale, les cadets pourront comprendre l'importance de leurs actions individuelles sur l'environnement. Cela les motivera peut-être à prendre une part de la responsabilité de préserver et de remettre en état l'environnement, comme le fait un citoyen sensibilisé à l'environnement.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

On pourra trouver des références pour le PE1 en explorant le site Web de la municipalité locale, de la région, de la province ou du territoire.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- C0-091 La ville de Red Deer. (2007). *Household Tips to Reduce Greenhouse Gas Emissions*. Extrait le 19 février 2007 du site <http://www.city.red-deer.ab.ca/Keeping+You+Informed/Environmental+Tips+and+Initiatives/Household+Tips+to+Reduce+Greenhouse+Gas+Emissions.htm>.
- C0-092 La ville de Red Deer. (2007). *Household Hazardous Waste*. Extrait le 19 février 2007 du site <http://www.city.red-deer.ab.ca/Keeping+You+Informed/Environmental+Tips+and+Initiatives/Household+Hazardous+Waste.htm>.
- C0-093 Industrie Canada. (2007). *Réseau des entreprises canadiennes*. Extrait le 19 février 2007 du site http://www.strategis.ic.gc.ca/app/ccc/search/navigate.do;jsessionid=0000K8PZAlm_AQ8PI5d5jWCrLLZ:vr8s5a6?portal=1&estblmntNo=234567041421&profile=completeProfile&subPortal=&language=fr.
- C0-094 Programme des services de dépôt. (2007). *Les déchets fortement radioactifs au Canada*. Extrait le 19 février 2007 du site <http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/bp338-f.htm>.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

QUELS SONT MES DROITS EN TANT QUE CITOYEN CANADIEN?

Les Canadiens jouissent des droits suivants :

- **Droits à l'égalité.** Le droit à l'égalité devant la loi, et à la même protection et au même bénéfice de la loi, sans discrimination.
- **Droits démocratiques.** Chaque citoyen a le droit de participer à la vie politique, y compris le droit de voter et celui d'être élu aux élections législatives fédérales ou provinciales.
- **Garanties juridiques.** Chaque citoyen a le droit d'être présumé innocent jusqu'à preuve de culpabilité, d'avoir recours à l'assistance d'un avocat et d'être informé de ce droit, et le droit à l'assistance d'un interprète dans une procédure judiciaire.
- **Liberté de circulation et d'établissement.** Chaque citoyen a le droit d'entrer au Canada et d'en sortir et de se déplacer dans tout le pays et d'établir sa résidence dans n'importe quelle province ou territoire.
- **Droits linguistiques.** Chaque citoyen a le droit de communiquer en français ou en anglais avec le gouvernement fédéral du Canada et certains des gouvernements provinciaux ou territoriaux du Canada.
- **Droit à l'instruction des minorités linguistiques.** En général, les minorités française et anglaise dans chaque province et chaque territoire ont le droit de recevoir l'instruction dans leur propre langue.

QUELLES SONT MES RESPONSABILITÉS EN TANT QUE CITOYEN CANADIEN?

Les Canadiens partagent aussi des responsabilités communes. Ils doivent :

- comprendre et respecter les lois canadiennes;
- participer au processus politique démocratique du Canada;
- exercer leur droit de vote lors des élections;
- permettre aux autres Canadiens d'exercer leurs droits et libertés; et
- apprécier la valeur du patrimoine multiculturel du Canada et contribuer à la préserver.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

LE CODE DE GÉRANCE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

Pour témoigner de son engagement à protéger l'environnement, dans tous les aspects de ses opérations et activités, le gouvernement du Canada a créé le Code de gérance de l'environnement pour le gouvernement du Canada.

Le gouvernement s'engage à :

- tenir compte des considérations environnementales dans les prises de décisions pertinentes;
- s'assurer que des considérations environnementales sont intégrées dans les pratiques en vigueur pour les achats du gouvernement;
- adopter des pratiques de gestion respectueuses de l'environnement pour l'élimination des déchets;
- égaler ou dépasser les normes contenues dans les lois fédérales sur l'environnement;
- réutiliser et recycler les déchets et en réduire la production;
- sensibiliser davantage aux considérations environnementales.